

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 août 2023 à 20 h 30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, AUBRUN Thomas, MILLÉRIOUX Damien, BOUDIER Mickaël, NAULEAU Daniel, DUTERTRE Manon, GAULT Isabelle, LAMARCHE Catherine, BRAUD Catherine

Etaient absents excusés : NEANT

Secrétaire de séance : LAMARCHE Catherine

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

Mouvements pendant la séance : NEANT

1 – Rapport d'activité communautaire 2022

Le Conseil Municipal consulte le rapport d'activités communautaire de l'année 2022 de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

-prend acte du rapport d'activités de l'année 2022 de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine

2 – Admission non-valeur trésorerie

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 1431-1 et suivant ainsi que R.1431-1 et suivants,

Monsieur le Trésorier de Saint Maixent a informé la commune qu'une créance est irrécouvrable, cela concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 230.19 € (arrêté à la date du 30 mai 2023) au nom de RENARD Georges (2003), DUPIN Laetitia (2002), RICHARD Christine (2011), et CHIPIER Franck (2021)

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 230.19 € selon l'état transmis et arrêté à la date du 30 mai 2023.

3 Infos analyse financière 2022

Suite à la visite de M BALAVOINE Laurent, Conseiller aux Décideurs Locaux, une analyse financière simplifiée 2022 a été établie et restituée, elle a été réalisée sur la période 2018-2022 et se réfère, le cas échéant à la strate de référence des communes de 500 à 1999 habitants.

M GIRARD résume au Conseil cette analyse détaillée et les principaux constats sont :

Points forts :

Une excellente capacité d'autofinancement brute prouve d'une importante maîtrise du budget de fonctionnement de la Commune.

Un fort investissement notamment sur 2022

Un endettement maîtrisé

Points de vigilance :

Un résultat de fonctionnement en diminution de 10 % sur 2022

Des charges qui ont progressé alors que les recettes sont restées stables

Un fonds de roulement fortement en retrait mais qui assure toujours un bon niveau de trésorerie

Des budgets annexes qui pèsent sur la trésorerie du budget principal

Un endettement plus important mais soutenable

Bilan :

Même si le résultat de fonctionnement est en retrait, la Commune peut compter sur un autofinancement qui lui permettra de reconstituer rapidement des marges de manœuvre.

4- choix devis Création et mise en place du Document Unique d'Evaluation Risques Professionnels

Monsieur le Maire explique :

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du 1^{er} salarié, depuis le 05 novembre 2001.

L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Cette évaluation respecte les neuf principes généraux de prévention.

L'employeur, s'il n'inscrit pas les risques professionnels de l'entreprise dans le DUERP ou sa mise à jour, s'expose à l'amende prévue pour les contraventions de 5^e classe.

Il convient de mettre en place ce document et de rédiger ce rapport ou cette trame en détail conformément aux principes généraux et réglementaires de prévention.

Voici les devis des différentes entreprises qui peuvent assister la Commune :

AMIPEQ création et rédaction du document unique	FORFAIT	1 344.00 € TTC
QUALICONSULT idem	FORFAIT	2 700.00 € TTC
Mise à jour annuelle en plus		1 200 €
CAPICONSULT idem	FORFAIT	1 800.00 € TTC

Le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité de retenir l'entreprise AMIPEQ

pour un montant de 1 344.00 € TTC et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette transaction.

5 – Infos diverses

Virements de crédits

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice, pour l'opération 46 et plus précisément pour augmenter les crédits pour la Salle Multiculturelle.

BUDGET COMMUNE

CREDITS A OUVRIR					
21	21318	46		AUTRE BÂTIMENT PUBLIC	+ 5 000.00

CREDITS A REDUIRE					
23	2315	47		Installation matériel et outillages techniques	- 5 000.00

Restaurant La Marmite : Les gérants actuels souhaitent arrêter leur activité pour raison de santé. Une annonce a été déposée pour revendre leur fonds de commerce. Leur bail commercial actuel a commencé en 2018, d'une durée de 9 ans qu'ils peuvent rompre au bout de 3 ou 6 ans. Une estimation financière du bâtiment peut être envisagée.

Course de caisse à savon : elle aura lieu le 03 septembre prochain, le petit déjeuner sera offert par la Commune et sera installé à 8H00 devant l'église.

Chemins communaux : Suite à l'orage et la grêle du mois de juin les chemins ont beaucoup soufferts et des travaux de réfection vont être prévus.

Bilan relevé Radar pédagogique : Une vitesse moyenne a été relevée à 42 km malgré la limitation à 30 km/heure

Junior Asso : l'activité a juste démarrée et beaucoup d'investissement constaté notamment pour participer aux manifestations communales. Ouverture de leur compte bancaire en cours.

Travaux cantine : les travaux de réfection du sol et de peinture intérieure sont terminés et ont été réalisés en privilégiant la sécurité et non l'esthétique.

Argent de poche : 4 jeunes vont se succéder cet été, une personne avec le personnel administratif et les autres avec le personnel technique.

Fin du Conseil Municipal à 22h00

Rappel des délibérations du 02 Aout 2023

- 1 Rapport d'activité communautaire 2022
- 2 Admission non-valeur trésorerie
- 3 Infos analyse financière 2022
- 4 choix devis Création et mise en place du Document Unique d'Evaluation Risques Professionnels

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	MÉTAIS Jacques
AUBRUN Thomas	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien